Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260505-20260512-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.
Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ– Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER –– Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL
Absente excusée : Martine MICHAUX
Absents non excusés :
Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ
Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 07 mai 2026

2026-05-12_Désignation d'un référent ERSR
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les orientations nationales et départementales en matière de sécurité routière,
Vu la demande de la Préfecture du Morbihan invitant chaque commune à désigner un Élu Référent Sécurité Routière (ERSR),

Considérant que l'ERSR constitue le lien privilégié entre la commune et la coordination sécurité routière de la Préfecture,

Considérant que ce référent participe notamment :
– à la mise en place d'actions locales de prévention (ex. : « voir et être vu », opération SAM, pistes vélo…),
– à la réception et au suivi du bilan mensuel sécurité routière,
– aux formations proposées par le CEREMA, organisme public spécialisé dans l'ingénierie territoriale,

Considérant qu'il est recommandé de désigner également un suppléant,

Considérant l'importance de renforcer la prévention routière au niveau communal,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Désignation du référent ERSR
Le Conseil municipal désigne comme Élu Référent Sécurité Routière (ERSR) :
→ Dominique GUIMENÉ

Article 2 – Désignation du suppléant
Le Conseil municipal désigne comme ERSR suppléant :
→ Christelle LOYER

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260505-20260512-DE

Article 3 – Missions
Le référent et son suppléant auront pour missions :
– d'assurer le lien avec la coordination sécurité routière de la Préfecture,
– de participer aux actions et campagnes de prévention,
– de relayer les informations et bilans transmis par les services de l'État,
– de suivre les formations proposées par le CEREMA ou la Préfecture.

Article 4 – Exécution
Le Maire est chargé de notifier cette désignation aux services de la Préfecture et d'exécuter la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Mélanie BRETON

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,

Thierry AUTRAN

MAIRIE DE SAINT-GRAVE
56 (Morbihan)